

Objectifs ou stratégies du Plan d' action 2011-2015 de la PQGMR	Objectifs régionaux	Clients cibles	Mesures proposées	Description	Type d' action	Responsable	Avancement/Échéance	Commentaires
Réduire la quantité de matières résiduelles enfouies								
Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/pers. par année d' ici 2015	Ramener à 700 kg/pers. pour les municipalités n' ayant pas atteint ce seuil	Résidentiel	Faciliter la réutilisation des encombrants en collaboration avec les intervenants du milieu (#4)	Favoriser la concertation entre les organismes présents sur le territoire (ex : marchés aux puces, comités d'action bénévole, etc.) afin de maximiser la quantité de matières réutilisées et diminuer ainsi l'enfouissement.	Service	Municipalités et intervenants du milieu	<p>Débuté en 2015/2019</p> <p>-MRC Avignon : 329 TM (84%)¹ d'encombrants et 96 TM (42%) de textiles¹.</p> <p>-MRC de Bonaventure : 396 TM (54%)¹ d'encombrants et 116 TM (42%)¹ de textiles.</p>	<p>Des discussions ont eu lieu avec les représentants des comités ATI et les intervenants du milieu afin d'étudier la pertinence de réaliser une ressourcerie. Il a été convenu qu'il est important d'abord de faire connaître les ressources existantes sur le territoire. Une ressourcerie est en opération sur le territoire de la MRC Avignon.</p> <p>Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesure 12.1.</p>
		Résidentiel	Produire des documents de références compilant les ressources en gestion des matières résiduelles sur le territoire et les rendre accessibles (#28)	Recenser et publier la liste de toutes les organismes, entreprises, dépôts des matières réutilisables, valorisables ou recyclables (autres que les matières acceptées dans le bac bleu) dans les municipalités des MRC de Bonaventure et Avignon.	ISÉ	MRC	Réalisé/2013	<p>En 2020, toutes les municipalités des MRC Avignon ont dépassé l'objectif de réduction et se situent sous le seuil de 700 kg/pers. tous générateurs confondus (résidentiel, ICI et CRD). En outre, exception faite de la municipalité de Carleton-sur-Mer (644 kg/pers.), la limite de 600 kg/pers. est même atteinte pour les autres municipalités.</p> <p>Dans la MRC de Bonaventure, toutes les municipalités sont sous le seuil de 700 kg/pers. tous générateurs confondus (résidentiel, ICI et CRD). En outre, exception faite des municipalités de Bonaventure (658 kg/pers.), New Richmond (644 kg/pers.), Caplan (641 kg/pers.) et Saint-Elzéar (630 kg/pers.) le seuil de 600 kg/pers. est même atteint pour les autres municipalités.</p> <p>Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesures 4.1 et 5.1.</p>

¹ Donnée obtenue par le biais des outils d'inventaire PGMR de RECYC-Québec.

	Résidentiel	Favoriser la disponibilité de bacs à deux voies ou trois voies aux organisateurs d'événements publics (#32)	Cette mesure vise à augmenter la quantité et la qualité des matières recyclables (et éventuellement de matières organiques) valorisées et ainsi diminuer la quantité de matières résiduelles enfouies.	Service	Municipalités	Non débuté	
Encourager les bonnes pratiques de gestion des matières résiduelles	ICI	Inventorier toutes les industries, commerces et institutions présents sur le territoire de la MRC de Bonaventure et Avignon (#20)	Obtenir l'inventaire et le portrait de tous les ICI incluant les ICI assimilables dans les municipalités des MRC de Bonaventure et Avignon	Service	Municipalités et MRC	Non débuté	Une méthode d'obtention de ces données sera recherchée afin de créer un registre à jour des ICI présents sur le territoire. Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesures 4.2; 8.1 et 10.1.
	ICI	Recenser et caractériser les bacs à chargement frontal des ICI dans les MRC de Bonaventure et Avignon (#21)	Il permet d'obtenir la répartition des bacs à chargement frontal des ICI sur le territoire et d'émettre des recommandations afin de les aider à améliorer leur gestion des matières recyclables.	Étude	Municipalités et MRC	Réalisé MRC de Bonaventure/2013	Le recensement des bacs à chargement frontal des ICI a été réalisé dans la MRC de Bonaventure en 2013. Les entreprises privées de collecte seront approchées afin de s'assurer de leur collaboration pour l'obtention de ces données mises à jour pour les deux MRC. Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesures 4.2; 8.1 et 10.1.
	ICI	Sensibilisation auprès des grands générateurs de matières résiduelles des municipalités concernées (#24)	Les grandes entreprises présentes sur le territoire produisent les volumes les plus importants de matières résiduelles. Des efforts supplémentaires de conscientisation, d'analyse, de recommandation et d'accompagnement doivent leur être consacrés.	Service	Municipalités	Non débuté	Leur identification permettra de les contacter et de leur offrir l'information, le soutien et l'accompagnement nécessaire à l'atteinte des cibles de gestion. Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesures 4.2; 8.1 et 10.1.
	ICI	Favoriser la participation des ICI au programme « ICI, on recycle » et autres programmes de RECYC-Québec (# 34)	Stimuler une meilleure gestion des matières résiduelles par les ICI en publicisant les programmes de RECYC-Québec.	Service	MRC	Réalisé MRC de Bonaventure/2013	Un dépliant du programme de reconnaissance a été envoyé aux ICI de la MRC de Bonaventure après le recensement de leur bac à chargement frontal. Un envoi pour tous les ICI des MRC sera à envisager. Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesures 4.2; 8.1 et 10.1.
	Tous	Caractériser les apports au LET afin d'orienter les efforts de réduction de l'enfouissement (#3)	Identifier les matières pouvant être détournées de l'enfouissement ainsi que les quantités. Cibler les aspects sur lesquels des campagnes ponctuelles d'ISÉ devront être réalisées.	Étude	Municipalités en collaboration avec le LET	Non débuté	Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesure 11.1.

		Tous	Faire connaître les objectifs de la Politique ainsi que les objectifs du PGMR aux générateurs (ICI et CRD) et aux citoyens (#25)	Communiquer aux générateurs les objectifs de la Politique et du PGMR dans un langage compréhensible et accessible.	ISÉ	Municipalités et MRC	Débuté 2017/2018	<p>Texte publié dans le bulletin d'information <i>Avignon vous informe</i> dans la MRC Avignon et le site web. Un exercice similaire sera à faire pour les municipalités de la MRC de Bonaventure. Des actions ISÉ seront prévues dans le PGMR en révision.</p> <p>Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesure 13.1.</p>
		Tous	Sensibiliser les générateurs (ICI et CRD) dans leurs efforts de valorisation (#22)	Encadrer les ICI et le secteur CRD afin d'améliorer leur GMR	Service	Municipalités	Non débuté/2018	<p>Leur identification permettra de les contacter et de leur offrir l'information, le soutien et l'accompagnement nécessaire à l'atteinte des cibles de gestion. La participation au projet Synergie Gaspésie financé par RECYC-Québec et réalisé conjointement par Cotnoir Consultation et le CIRADD s'avèrera intéressante au point de vue de la valorisation des matières résiduelles produites sur le territoire. Ce projet consiste en un réseau d'entreprises maillées les unes avec les autres afin de mettre en commun leurs intrants et leurs extrants selon le principe de l'économie circulaire. À ce jour, 28 entreprises des MRC de Bonaventure et Avignon ont complété deux questionnaires. D'autres avenues pourraient également être explorées. Un suivi sera fait dans les prochaines semaines avec la CREGIM maintenant responsable du projet Synergie Gaspésie. Une collaboration avec la CREGIM responsable du projet Synergie Gaspésie sera envisagée et incluse au PGMR en révision.</p> <p>Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesures 4.2; 8.1 et 10.2.</p>

		Tous	Sensibiliser les générateurs (ICI et CRD) dans l'implantation d'une politique de gestion des matières résiduelles au sein de leur entreprise (#23)	Favoriser l'implantation de politiques en GMR chez les générateurs ICI et CRD.	Service	Municipalités	Non débuté	L'identification des ICI et la caractérisation de leurs matières résiduelles permettra de cibler les actions ISÉ à mettre en place. L'exploration des activités réalisées auprès des ICI d'autres régions sera à envisager. La participation au projet Synergie Gaspésie financé par RECYC-Québec et réalisé conjointement par Cotnoir Consultation et le CIRADD s'avère une plate-forme publique d'envergure de sensibilisation de tous les générateurs à l'implantation d'une politique de gestion des MR au sein de leur entreprise. Une collaboration avec la CREGIM responsable du projet Synergie Gaspésie sera envisagée et ajoutée au PGMR en révision. Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesures 4.2; 8.1 et 10.2.
		Tous	Recenser les organismes et les associations œuvrant en sensibilisation environnementale de manière à favoriser les activités ISÉ chez les générateurs (#27)	Combiner les efforts réalisés par les MRC, les municipalités, les organismes et les associations dans leur mandat de sensibiliser les générateurs au principe des 3RV-E et son impact sur la production des matières résiduelles.	ISÉ	MRC	Non débuté	Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesures 1.3; 3.1; 4.1; 5.1 et 13.1.
		Tous	Disponibiliser et centraliser toute l'information relative à la gestion des matières résiduelles sur le territoire afin de répondre adéquatement aux interrogations des citoyens et des générateurs (#29)	Afin d'assurer l'uniformité et la cohérence des informations transmises en regard de la gestion des matières résiduelles produites sur le territoire, il est important que toute l'information transmise origine d'une même et seule source. Ainsi, toute ambiguïté sera évitée et les générateurs ainsi que les municipalités auront les coordonnées d'une référence à interroger et à qui adresser leurs questionnements.	ISÉ	MRC	En cours/2018	Les municipalités de la MRC de Bonaventure ont été invitées à mettre en référence le site internet de la MRC, lequel comporte une section sur une gestion optimale des matières résiduelles résidentielles produites (déchets, recyclage, herbicyclage et compostage). Un dépliant informatif sur les bonnes pratiques de recyclage et énumérant les lieux de dépôts et de récupération des matières sur le territoire a été produit et distribués aux citoyens des municipalités des deux MRC. Une mise à jour a été demandée par les municipalités. Le recours à divers médias est également à envisager. Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesures 1.3; 3.1; 4.1; 5.1 et 13.1.
		Tous	Rédiger des articles dans les journaux municipaux ayant pour thème la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation, l'élimination, le compostage domestique et l'herbicyclage (#26)	Diffuser toute l'information relative à la GMR dans le plus de médias possibles constitue une stratégie gagnante afin d'améliorer la gestion des matières résiduelles par tous les générateurs dans toutes les municipalités du territoire.	ISÉ	Municipalités	En continu/2018	Les municipalités publient régulièrement des articles dans leurs journaux municipaux et sur leur site internet. Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesures 1.3; 3.1; 4.1; 5.1 et 13.1.

		Municipale	Adopter et implanter des politiques internes d'acquisition de biens et de services en y intégrant le principe des 3RV (#16)	Intégrer dans le cadre de la gestion municipale des critères environnementaux aux acquisitions de biens et de services. Ces critères sont basés sur le principe des 3RV en favorisant notamment les biens durables ou réutilisables et l'achat de produits à contenu recyclé et recyclables.	Politique	Municipalités et MRC	Débuté MRC Avignon 2016	<p>Une politique interne de développement durable a été élaborée à la MRC Avignon favorisant, entre autres, la documentation électronique plutôt que sur papier et l'impression recto-verso des documents. Une politique d'émission recto-verso a également été mise en place pour tout document produit par les sous-traitants pour la MRC Avignon. Des initiatives graduelles de réduction de l'utilisation de papier à main ont été mises en place dans la MRC Avignon. Un comité vert est en place à la MRC Avignon. La MRC de Bonaventure a mis en place une politique de réunion sans papiers. Une Politique de développement durable est en rédaction et sera intégrée à la planification stratégique territoriale en 2023 dans la MRC Avignon.</p> <p>Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesure 13.6.</p>
		Municipale	Adopter une politique de gestion des matières résiduelles dans les organisations municipales (#17)	Encadrer les actions des divers représentants municipaux afin de réduire l'impact de l'organisation sur l'environnement par la mise en place de mesures en accord avec le principe des 3RV.	Politique	Municipalités	Débuté MRC Avignon 2016	<p>Le compostage des résidus organiques a été instauré par le comité vert auprès du personnel de la MRC Avignon. La MRC Avignon a reçu la certification performance du programme de reconnaissance ICI on recycle de RECYC-Québec en juillet 2017. La re certification, valide jusqu'en août 2022, sera renouvelée en juillet 2022.</p> <p>Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesure 6.4.</p>
Améliorer la quantité et la qualité des matières récupérées par les citoyens et les ICI								
Recycler 70 % du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal résiduels (PCPVM)	Recycler 70 % du PCPVM pour les ICI et 80% pour le secteur résidentiel	Tous	Publier un guide sur les bonnes pratiques de recyclage incluant la charte de RECYC-Québec et le distribuer aux générateurs (secteur résidentiel et petits ICI assimilables) (#38)	Publiciser les points de dépôts des RDD et des produits sous REP dans les municipalités, les bonnes pratiques du recyclage ainsi que la charte de RECYC-Québec est la première étape à accomplir afin de s'assurer de la qualité et de la quantité des matières recyclables collectées. Ces informations doivent être facilement accessibles pour tous les générateurs.	Service	MRC	<p>Réalisé /2013</p> <p>-MRC Avignon: 1037 TM (64%)¹ du PCPVM pour le secteur résidentiel et 1300 TM (47%)¹ du PCPVM pour le secteur des ICI.</p> <p>-MRC de Bonaventure: 1424 TM (64%)¹ du PCPVM pour le secteur résidentiel et 1300 TM (47%)¹ du PCPVM pour le secteur des ICI.</p>	<p>Un dépliant informatif énumérant les lieux de dépôts et de récupération de ces matières sur le territoire a été produit et distribués aux citoyens des municipalités des deux MRC. Certaines municipalités ont manifesté le désir de faire un second envoi à leurs citoyens. La mise à jour des guides fera partie des mesures ISÉ dans le PGMR en révision.</p> <p>Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesures 4.1 et 5.1.</p>

		Tous	Publiciser l'interdiction d'enfourer du papier et du carton (#33)	La mesure vise à informer les générateurs (résidentiel, ICI et CRD) de l'interdiction d'enfourer du papier et du carton à partir de 2016. Cette mesure pourrait être réalisée après la distribution du guide sur les bonnes pratiques de recyclage afin d'informer les générateurs des matières acceptées dans le bac de recyclage.	Politique	MRC	Non débuté	
		ICI	Documenter la problématique des plastiques agricoles dans les MRC de Bonaventure et Avignon et examiner des alternatives de récupération (#10)	Implanter la valorisation des plastiques agricoles dans les fermes des municipalités du territoire d'application du PGMR.	Service	MRC	Non débuté	Une mesure sera incluse dans le PGMR en révision. Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesure 5.2.
		Municipal	Implanter la collecte à deux voies (ordures et recyclage) via l'installation d'îlots de récupération dans les espaces publics sur tout le territoire (#5)	Ajouter la collecte des matières recyclables et des déchets (et éventuellement des matières organiques) dans les lieux publics tels que les parcs et les rues commerciales.	Service	Municipalités	Non débuté	
Éliminer les matières organiques de l'enfouissement								
Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle d'ici 2015 et 100% d'ici 2020	Implanter un mode de gestion des matières organiques pour tous les générateurs sur le territoire	Résidentiel	Encourager l'herbicyclage et le compostage domestique (#42)	Cette mesure vise à responsabiliser les générateurs en les encourageant à user d'abord de moyens simples et peu coûteux afin de détourner le maximum de matières putrescibles de l'enfouissement.	ISÉ	Municipalités	Présent dans certaines municipalités/2019 -MRC Avignon: 490 unités de compostage présentes sur le territoire pour 61 TM de MO récupérées dont 12 TM ¹ de résidus verts. -MRC de Bonaventure: 242 unités de compostage présentes sur le territoire pour 36 TM de MO récupérées dont 12 TM ¹ de résidus verts.	Certaines municipalités encouragent l'herbicyclage et le compostage domestiques auprès de leurs citoyens, que ce soit via la vente de composteurs à prix réduits, l'organisation d'ateliers d'informations ou la publication d'articles informatifs. Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesure 1.2.
		Résidentiel	S'assurer de la valorisation des boues municipales et des boues de fosses septiques (#39)	Cette mesure vise à déterminer les modes envisageables pour les municipalités des deux MRC de valorisation des boues municipales et des boues de fosses septiques réparties sur le territoire.	Étude	Municipalités	Non débuté/2018 -MRC Avignon: 512 TM (42%) ¹ de BM et BFS valorisées. -MRC de Bonaventure: 617 TM (42%) ¹ de BM et BFS valorisées.	Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesure 9.1.
		Résidentiel	Valorisation des résidus verts (feuilles et branches) via une collecte spéciale ou des points de dépôts (#6)	Mettre en place des collectes ou des points de dépôts des résidus verts dans les municipalités afin valoriser ces matières et les détourner de l'enfouissement.	Service	Municipalités	Présent dans certaines municipalités	Certaines municipalités encouragent le compostage des résidus verts en mettant à leur disposition des points de dépôts ou en organisant des cueillettes spéciales. Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesure 13.6.

		Tous	Évaluer les scénarios applicables de gestion des matières organiques (#1)	Évaluer les modes de gestion envisageables de valorisation des matières organiques pour les municipalités des MRC de Bonaventure et Avignon et pour tous les générateurs (résidentiel et ICI) présents sur le territoire et sélectionner ceux permettant de répondre aux objectifs de la Politique.	Étude	Municipalités	Débuté 2016/2019	<p>Un comité de suivi du PGMR a été mis en place en 2017 afin d'accompagner les municipalités dans l'étude d'une mode de gestion des MO et de la mise en place d'une Régie de gestion. La première assemblée du CA de la Régie de Gestion des matières résiduelles des MRC Avignon et Bonaventure (RGMRA) constituée de 23 municipalités sur 24 s'est déroulée le 30 avril 2020. Le LET de St-Alphonse est en processus d'acquisition par la Régie. Les premiers travaux d'étude des scénarios de gestion des MO devraient se dérouler dans les prochains mois en prévision de leur implantation en 2023-2024.</p> <p>Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesure 1.1.</p>
		Tous	Implanter la collecte et/ou le mode de gestion des matières organiques retenu (#2)	À la suite de l'évaluation des scénarios de gestion des matières organiques (mesure 1), les municipalités devront mettre en place les solutions retenues	Service	Municipalités	Non débuté/Suite à la mesure #1	<p>Le comité de suivi du PGMR a rencontré les directeurs généraux des municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure afin de leur proposer deux scénarios de gestion des MO (soit via une entreprise privée ou à contrat) ou via la création d'une régie et la construction d'une plateforme de compostage. Un comité de travail de la Régie a été créé afin de rédiger la première entente pour la constitution d'une Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RGMRA) soumise aux municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure. La RGMRA nouvellement constituée le 30 avril 2020 est habilitée à proposer les scénarios de gestion des matières organiques à préconiser ainsi qu'à estimer les coûts associés et le fera au cours des prochains mois après l'acquisition du LET de St-Alphonse durant l'été 2022.</p> <p>Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesure 1.1.</p>
		Tous	Inventorier les composteurs domestiques sur le territoire et évaluer la quantité de matières putrescibles détournées du lieu d'enfouissement (#40)	Le nombre de composteurs domestiques subventionnés par les municipalités et ceux que les citoyens achètent ou construisent est impossible à évaluer précisément pour l'instant. Cette mesure vise à estimer le nombre de ces composteurs utilisés présentement par les générateurs afin de quantifier les matières putrescibles détournées de l'enfouissement.	Étude	Municipalités	<p>Débuté dans certaines municipalités /2019</p> <p>-MRC Avignon: 490 unités de compostage présentes sur le territoire.</p> <p>-MRC de Bonaventure: 242 unités de compostage présentes sur le territoire.</p>	<p>Certaines municipalités tiennent un registre des composteurs que leurs citoyens se sont procurés via un programme municipal d'achat à prix réduit. Des outils de recensement de tous les composteurs domestiques présents dans les municipalités seront recherchés et implantés afin d'obtenir des données plus représentatives. La municipalité de St-Alphonse a réalisé cet exercice auprès de ses citoyens : la procédure de même que le questionnaire seront examinés et proposés aux autres municipalités.</p> <p>Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesure 1.2.</p>

		Tous	Établir un plan de communication permettant d'encadrer les activités de compostage (#30)	La mesure vise à supporter et encadrer les générateurs dans leurs efforts de valorisation des matières putrescibles.	ISÉ	Municipalités	Débuté dans certaines municipalités/2018	Certaines municipalités encouragent l'herbicyclage et le compostage domestique auprès de leurs citoyens, que ce soit via la vente de composteurs à prix réduits, l'organisation d'ateliers d'information ou la publication d'articles informatifs. Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesure 1.3.
		Tous	Assurer l'utilisation du compost produit lors de la mise en place de la collecte des matières organiques (#14)	L'utilisation du compost produit lors de la mise en place de la collecte des matières organiques ou des activités de compostage communautaire devra être assurée pour les citoyens et les organismes.	Service	Municipalités	Non débuté/Suite à la mesure #2	Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesure 2.1.
Éliminer l'enfouissement des résidus de béton, brique et asphalte								
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte	Implanter un mode de gestion des résidus de béton, brique et asphalte sur le territoire.	Tous	Examiner les possibilités de valorisation des résidus de béton, de brique et d'asphalte (#31)	Cette mesure vise à quantifier ces résidus sur le territoire des MRC de Bonaventure et Avignon et à documenter leurs options de valorisation.	Service	Municipalités	Non débuté	
		ICI	Quantifier et qualifier les résidus d'activités municipales (#44)	Développer une méthode de quantification et de qualification des résidus d'activités municipales, tels que balayures de rue, abrasifs, autres types de matières résultant des activités municipales qui sont éliminés) afin de les valoriser.	Étude	Municipalités	Non débuté	Des outils de collecte des données seront recherchés et examinés.
Valoriser le maximum de résidus CRD et de bois								
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, de rénovation et de démolition (CRD) du segment du bâtiment	Implanter un mode de gestion des résidus CRD sur le territoire	CRD	Recenser les entreprises générant des résidus CRD sur le territoire et réaliser une caractérisation des résidus générés (#8)	Cette caractérisation permettra d'identifier les entreprises générant des résidus CRD sur le territoire ainsi que la nature des résidus CRD (type et quantité) produits et orientera la recherche de pistes de solutions.	Étude	Municipalités	Non débuté	Le registre des ICI à réaliser va permettre de les identifier. Les entreprises privées de collecte seront également rencontrées afin de s'assurer de leur collaboration pour l'obtention de ces données de caractérisation. D'autres avenues de caractérisation seront examinées. Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesures 4.2; 8.1; 10.1 et 10.2.

		CRD	Examiner les scénarios applicables pour la valorisation des résidus CRD (#9)	Étudier les projets de valorisation des résidus CRD dans d'autres MRC et proposer des pistes de solutions. Il faut tenir en compte, lors de l'analyse, que ces résidus CRD représentent des matières valorisables et possèdent une valeur économique dont les municipalités peuvent tirer profit.	Service	Municipalités	Débuté 2016	Certaines municipalités ont signé une entente avec une entreprise privée pour la collecte et la valorisation de leurs CRD. Cette même entreprise a construit un point de dépôt pour les CRD dans une municipalité de la MRC de Bonaventure. La participation au projet Synergie Gaspésie permettra de développer un modèle d'outil de gestion/mise en commun de ces extrants produits et de les offrir à d'autres entités comme intrants. La RGMRAB devra se pencher sur la situation des CRD durant les prochains mois. Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesures 4.2; 8.1; 10.1 et 10.2.
		Tous	Adoption d'un règlement sur l'interdiction d'enfouir le bois (#41)	La mesure vise à informer les générateurs (résidentiel, ICI et CRD) de l'interdiction d'enfouir du bois à partir de 2016.	Politique	Municipalités	Non débuté	
Augmenter et encourager la récupération des RDD et des produits sous REP								
		Résidentiel	Accroître la récupération des RDD et des produits sous REP sur le territoire (#7)	Accroître la quantité de RDD et de produits sous REP récupérés dans les municipalités et multipliant les points de dépôts de ces matières sur le territoire.	Service	Municipalités	En cours/2018	La réalisation du portrait de la gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application du PGMR a permis de recenser les points de dépôts des RDD et des produits sous REP et valider la nécessité d'en déployer de nouveau pour couvrir tout le territoire. La Régie intermunicipale (RGMRAB) en constitution pourra examiner la pertinence de déployer de nouveaux écocentres sur le territoire. Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesures 4.1 et 6.3.
Suivre l'évolution de la gestion des matières résiduelles								
		Municipal	Examiner la possibilité d'établir des regroupements de municipalités (ou de MRC) lors des appels d'offre pour l'attribution des contrats de collecte des matières résiduelles et recyclables (#15)	Uniformiser les devis de collecte et de transport des matières résiduelles des municipalités afin de diminuer les coûts et faciliter la gestion.	Service	Municipalités et MRC	Débuté 2016/2018	Réalisé pour le nouveau contrat quinquennal de collecte et de transport-tri-transbordement des matières recyclables. La Régie intermunicipale (RGMRAB) pourra examiner les possibilités et les modalités une fois constituée.

		Tous	Être à l'affut des initiatives de gestion des matières résiduelles et établir ou suggérer des collaborations lorsque possible (#12)	Les cibles de la Politique de plus en plus exigeantes amènent les municipalités à développer de nouvelles avenues pour traiter les matières résiduelles générées sur leur territoire et à exercer une veille constante des nouvelles avancées.	Étude	Municipalités et MRC	En continu/2019	<p>Participation au projet Synergie Gaspésie financé par RECYC-Québec et réalisé conjointement par Cotnoir Consultation et le CIRADD et maintenant sous la gouverne de la CREGIM. Ce projet consiste en un réseau d'entreprises maillées les unes avec les autres afin de mettre en commun leurs intrants et leurs extrants. Présence au Symposium canadien sur les matières résiduelles en mars 2018 à Québec ainsi qu'au Colloque sur la Gestion des Matières Résiduelles du Réseau environnement et à la formation sur les matières organiques pour les gestionnaires municipaux de RECYC-Québec à l'automne 2019. Participation à une série de webinaires du Réseau-Environnement à l'hiver 2019-2020 et au Colloque GMR en 2021.</p> <p>Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesures 8.1 et 13.5.</p>
		Tous	Évaluer la faisabilité et la viabilité de constituer une Régie ayant comme mandat de gérer les matières résiduelles sur le territoire des MRC de Bonaventure et Avignon (#11)	La GMR est exercée par plusieurs intervenants sur le territoire des MRC de Bonaventure et Avignon: chacune des 28 municipalités de ces MRC possède la compétence en gestion des matières résiduelles (déchets), les MRC Avignon et de Bonaventure possèdent la compétence en gestion des matières recyclables tandis que les ICI sont responsables de leurs matières résiduelles (déchets et matières recyclables). La situation, déjà complexe en ce qui a trait aux activités de suivi liées au PGMR et à celles de l'ISÉ, risque de se complexifier davantage avec la venue du compostage et de la valorisation des résidus CRD. La formation d'une Régie englobant toutes les municipalités devra être analysée.	Service	LET et Municipalités	Débuté 2016/2019	<p>La rencontre d'information réalisée avec les directeurs généraux en mai 2018 a permis de confirmer que 87,5 % des municipalités (21 municipalités sur 24) sont intéressées à ce que le comité de suivi poursuive les démarches d'étude de formation d'une régie de gestion. Un représentant du MAMOT a été rencontré afin de documenter le processus et le présenter aux municipalités. En octobre 2018, les municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure ont appuyé la formation du groupe de travail de la Régie. Ce groupe, sous l'égide d'une firme de consultants, a rédigé et présenté aux municipalités des MRC en mai 2019 l'entente relative à la constitution de la régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles Avignon-Bonaventure (RGMRAB). En juillet 2019, à la suite de la réception des résolutions adoptées par les conseils municipaux, l'entente sera envoyée au MAMH. La RGMRAB (constitué de 23 municipalités sur 24) a tenu son premier CA le 30 avril 2020. Le CA décidera des futures actions à poser en GMR sur le territoire ainsi que l'échéancier de prise en charge des différentes filières.</p>

		Tous	Favoriser la collaboration avec les MRC voisines pour améliorer la gestion des matières résiduelles (#13)	Pour un coût égal de traitement, avoir recours aux infrastructures de gestion des matières résiduelles situées dans les MRC voisines est toujours préférable et permet de réduire l'émission de gaz à effets de serre dans l'environnement. Cet aspect devra être pris en compte dans l'évaluation des coûts des futurs partenariats contractés. En établissant des collaborations avec les MRC voisines, nous aidons également à maintenir des emplois en région et renforçons notre sentiment de solidarité. Finalement ces MRC ont souvent une réalité similaire à la nôtre ce qui permet de tirer profit de leur expérience.	Veille	Municipalités et MRC	Non débuté/2018	La visite de la plate-forme de compostage de la RITMRG à Grande-Rivière a été réalisée en 2015. Une visite du Centre de tri des CRD du Groupe Bouffard de même que la nouvelle ligne de tri du verre à Grande-Rivière seraient à envisager. Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesure 13.5.
		Tous	Assurer, à même les redevances à l'enfouissement et/ou les compensations pour la collecte sélective versées aux municipalités locales, la présence d'une expertise en gestion des matières résiduelles au sein des MRC de Bonaventure et Avignon afin de réaliser le suivi de la gestion des matières résiduelles et ainsi de favoriser un retour maximum de ces redevances et compensations (#18).	Assurer le suivi et l'encadrement des activités en GMR et l'application des mesures prévues au PGMR en maintenant la présence d'une expertise au sein des MRC de Bonaventure et Avignon.	Veille	MRC	Non débuté/2017	Une partie de ces sommes ont servi à financer la réalisation du portrait de la gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application du PGMR présenté en novembre 2017. En 2018, le mandat d'étude de différents modes de gestion des MO de même que la formation d'une régie de gestion a été possible grâce aux mêmes ressources financières. La mise à jour du PGMR de troisième génération est possible grâce aux mêmes ressources financières.
		Tous	Mettre en place un système de cueillette d'information permettant une gestion et un suivi optimaux des matières résiduelles (#19)	Ce système de collecte permettra de faciliter la compilation, la mise à jour ainsi que la rédaction du rapport annuel de suivi de la mise en œuvre du PGMR. Il permettra également d'établir des correctifs rapidement et d'avoir, en tout temps, un portrait de la situation de la gestion des matières résiduelles sur le territoire.	Étude	MRC	Non débuté/Suite à la mesure #18	Un travail de réflexion de mise en commun et de transfert des données auprès des entreprises privées de collecte sera à mettre en place.
		Tous	Au besoin, organiser des ateliers de travail portant sur le PGMR (#35)	Vise à ce que les municipalités puissent échanger sur l'avancement du PGMR, la mise en place des mesures et partager leur expertise.	ISÉ	MRC	En continu/Suite à la mesure #18	Une rencontre du comité de suivi du PGMR a eu lieu avec les directeurs généraux des municipalités des MRC Avignon et de Bonaventure en mai 2018. Au cours de la soirée, le bilan des MR produites sur le territoire, l'énumération des filières de gestion des MR, l'élaboration de scénarios de gestion pour les MO et même que la proposition de formation d'une régie ont été présentées. Avec la mise à jour ainsi que l'adoption du projet de PGMR de troisième génération en 2022 de même que la mise en place de la RGMAB, une rencontre avec les MRC Avignon et Bonaventure responsables du PGMR devra être organisée à l'automne 2022.

		Tous	Réaliser des bilans saisonniers de la gestion des matières résiduelles sur le territoire (#36)	La réalisation de ces bilans permettra de connaître l'effet de la saisonnalité sur la production de matières résiduelles sur le territoire. Des bilans à jour périodiques seront aussi obtenus et offriront l'opportunité de réaliser des corrections rapides lorsque des situations problématiques apparaîtront en regard de certaines des matières résiduelles produites.	Étude	MRC	Non-débuté/Suite à la mesure #18	La mise en place d'un outil centralisé de collecte de données permettra de réaliser ces bilans saisonniers. Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesure 13.1.
		Tous	Réaliser un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles sur le territoire (#37)	Ce bilan permettra de garder en tête les cibles fixées, d'évaluer si elles sont en cours de réalisation et d'établir des correctifs si besoin. Ce bilan constituera également le rapport annuel de suivi de la mise en œuvre qui doit être transmis à RECYC-Québec en juin de chaque année.	Étude	MRC	En continu/Suite à la mesure #18	La production du rapport de suivi des mesures prévues au PGMR permet de réaliser ce bilan. L'outil de collecte de données à mettre en place permettra de réaliser des bilans précis du flux des matières résiduelles sur le territoire. Projet de PGMR 2022-2028 des MRC Avignon et MRC de Bonaventure : mesure 13.1.
		Tous	Étudier la situation du TNO de la Rivière-De Bonaventure (#43)	Le TNO de la Rivière-Bonaventure n'est desservi par aucunes des collectes porte-à-porte des déchets et des matières recyclables. Les citoyens qui y demeurent louent des bacs à chargement frontal et se séparent la facture. Les matières qui y sont collectées ne sont pas comptabilisées. Cette mesure vise à établir un meilleur portrait de la gestion des matières résiduelles sur ce territoire.	Étude	MRC	Non débuté	